



Salarié et indépendant

Par **vichnou**, le **17/06/2021** à **14:36**

Bonjour

Nous sommes mariés sous la communauté sans contrat de mariage préalable.

Mon mari est d'une part salarié et associé à 5% d'une agence immobilière spécialisée dans les RDC et d'autre part indépendant à la commission uniquement sur une autre structure (vente de biens en étage)

En cas de décès de mon mari avant moi son épouse, comment me protéger et n'être pas redevable de ses charges fiscales (RSI/PGE/TVA) ?

Et si je décède en même temps que lui, comment protéger nos deux filles et mon beau fils.

Faut il changer de régime matrimonial . Si oui lequel ?

POur les biens immobiliers nous souhaitons rester sous la communauté